



LE KIT ALTERNANCE

La Région Centre-Val de Loire se mobilise pour favoriser l'accès à la formation et à la qualification comme priorité majeure de la formation professionnelle. Pour cela, elle structure sur le territoire régional un réseau de développeurs de l'apprentissage – alternance au service des entreprises.

Le développeur exerce auprès des entreprises **une mission de promotion, d'information et de recensement des besoins en formation**, relevant du champ de l'alternance : apprentissage – contrat de professionnalisation.

Afin de mieux comprendre l'alternance : son intérêt, les contrats possibles, les aides financières aux employeurs... les développeurs ont élaboré ce Kit pour vous accompagner dans cette démarche.



> L'INTÉRÊT DE L'ALTERNANCE



> LA FONCTION TUTORALE



> LES CONTRATS & RÉMUNÉRATIONS



> LES AIDES



> L'ALTERNANCE & L'HANDICAP



> LA GRILLE D'ÉVALUATION

NOS PARTENAIRES





TÉMOIGNAGE

"L'apprentissage c'est une voie d'excellence qui allie théorie et pratique."

Nicolas, développeur de l'alternance

L'alternance et l'handicap

L'alternance et l'handicap ?

« La loi du 11 février 2005, stipule que, dans le cadre professionnel, une décision ne peut être fondée sur un état de santé ou sur le handicap, sous peine d'être sanctionnée pénalement pour cause de discrimination. »

Définition légale du handicap

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant »

Il n'y a pas de limite d'âge, toute personne en situation de handicap peut signer un contrat en alternance (du niveau V au niveau I) pour tous secteurs d'activité.

À noter : Si la situation de handicap le justifie, la durée du contrat peut être allongée d'une année.

Obligations des employeurs

- Les employeurs privés, établissements publics, collectivités et organismes publics, qui ont au moins 20



salariés au 31 décembre de l'année N-1 pour le secteur privé, au 1er janvier de l'année N-1 pour le secteur public, ont une obligation d'emploi de travailleurs handicapés correspondant à 6% de leur effectif. Si l'effectif atteint les 20 salariés, l'employeur dispose de 3 ans pour se mettre en conformité avec cette obligation ;

- Lorsque l'employeur ne répond pas (ou partiellement) à son obligation d'emploi, il verse une contribution à l'AGEFIPH pour le secteur privé ou au FIPHP pour le secteur public ;
- Les contributions constituent un Fonds qui est ensuite redistribué aux personnes handicapées et aux entreprises sous forme d'aides, de prestations et de services aux bénéficiaires (employeurs et personnes) ;
- Les différentes façons pour l'employeur de répondre à son obligation d'emploi sont les suivantes :
 - Embauche directe (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, Intérim) ;
 - Alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation), ne dépassant pas 2% de l'effectif total ;
 - Accueil de stagiaires, ne dépassant pas 2% de l'effectif total ;
 - Sous-traitance (ESAT ou entreprise adaptée), ne dépassant pas 3% de l'effectif total ;
 - Versement d'une contribution à l'AGEFIPH ou au FIPHP ;
 - Accord agréé avec l'Etat, accord de branche, accord de groupe ou d'entreprise ;
- L'employeur qui n'a satisfait à aucune des obligations est redevable d'une majoration ;
- Une personne TH est bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;
- L'employeur d'une personne TH doit la compter dans son effectif, entrant dans les 6% de son obligation d'emploi.

Les différents types de handicap

- Handicap moteur ;
- Handicap invalidant ;
- Handicap psychique ;
- Handicap auditif ;
- Handicap visuel ;
- Handicap mental ;
- Handicap cognitif.

Les handicaps peuvent être :

- Visibles / Invisibles ;
- Reconnus / Non-reconnus ;
- De naissance / Accidentels / liés à une maladie ;
- Temporaires / Définitifs.

A noter : le travailleur handicapé n'a pas l'obligation d'informer l'entreprise de son handicap. Il doit cependant être encouragé à en informer la médecine du travail.

Le GEIQ Avenir Handicap

Un GEIQ est un collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents. Le GEIQ recrute des salariés en contrat d'alternance pour les mettre à disposition d'entreprises de différents secteurs d'activité.

Les adhérents mutualisent ainsi un outil de recrutement, de qualification et d'accompagnement de nouveaux salariés.

Un réel suivi est engagé auprès des salariés tout au long du parcours (suivi de l'acquisition de compétences, renforcement du lien avec le tuteur, intégration dans l'entreprise...). Le salarié bénéficie également d'un accompagnement social tel que la recherche de logement, les démarches administratives, juridiques, ou encore le passage du permis de conduire.

Pour en savoir plus : www.avenirhandicap.fr

Contact :

David PAIN Directeur

Tél : 02 47 46 38 01 ou 06 82 13 80 40

E-mail : david.pain@avenirhandicap.fr

Siège social

Tél. : 02 47 46 38 01

E-mail : geiqth@avenirhandicap.fr

Les interventions de l'AGEFIPH (secteur privé) et du FIPHFP (secteur public)



Objectif :

favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

En complémentarité des dispositifs de droit commun, vous pouvez bénéficier :

- d'un accompagnement ;
- de conseils spécialisés ;
- de prestations ;
- d'aides techniques, humaines et financières.

AGEFIPH (secteur privé) :

- CAP EMPLOI : pour le recrutement et l'accompagnement de travailleurs handicapés en entreprise ;
- SAMETH : pour l'appui à l'entreprise en cas de risque d'inaptitude du salarié, problématique de maintien dans l'emploi ;
- ALTHER : pour des informations, conseils, diagnostic et accompagnement des entreprises sur leur politique handicap.

FIPHFP (secteur public) :

Afin de développer son activité en région, d'y organiser de bonnes pratiques publiques en matière de handicap au travail, le FIPHFP s'entoure de partenaires :

- Mission HANDIPACTE : animation d'un réseau d'employeurs publics (comité d'employeurs, DRH, Référents handicap, etc.), informations et conseils (réglementation, catalogue d'aides, etc.), collecte et échange de pratiques entre les trois fonctions publiques ;
- COMETE France : association, réseau national qui fédère 50 établissements de réadaptation et de soins spécialisés, ayant pour objectif d'accompagner les patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé. Son action vise à prévenir les risques de désinsertion professionnelle ;
- CAP EMPLOI et SAMETH.

Les différentes structures et leurs services

Renseignements / Informations

Prise de renseignements, informations et orientations des employeurs

Les structures :

- ALTHER
- MISSION HANDIPACTE



Obligations des employeurs, Politique d'emploi handicap, Mobilisation des entreprises

Conseils aux entreprises

- Accompagnement des entreprises pour répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Accompagnement de l'employeur dans le développement d'une politique handicap ;
- Mise en relation avec les opérateurs compétents ;
- Aides mobilisables.

Les structures :

- ALTHER
 - MISSION HANDIPACTE
-

Accès à l'emploi du TH

- Aides mobilisables dans le parcours d'accès à l'emploi ;
- Aides destinées à améliorer les conditions de vie personnelles et professionnelles des personnes en situation de handicap ;
- Améliorer les conditions de transport.

Les structures :

- CAP EMPLOI
 - AGEFIPH
 - FIPHFP
 - MDPH
-

Recrutement / Sourcing et intégration d'un collaborateur TH

- Processus de recrutement adapté, recherche de candidatures ciblées ;
- Intégration du collaborateur handicapé ;
- Renforcer l'accessibilité des lieux de travail et l'accessibilité bâlimentaire.

Les structures :

- CAP EMPLOI
 - GEIQ
-



Maintien dans l'emploi

- Appui à l'entreprise et au salarié lorsque celui-ci est en risque d'inaptitude sur son poste de travail ;
- Aménagement du poste de travail d'une personne en situation de handicap ;
- Renforcer l'accessibilité numérique.

Les structures :

- SAMETH
 - COMETE France
-

Compensation du Handicap

Mobilisation d'aides techniques et financières (adaptation au poste pour compenser le handicap, formations...) dans le parcours de maintien dans l'emploi.

Les structures :

- SAMETH
 - COMETE France
-

Reconnaissance de la lourdeur du handicap

Conseils si la personne handicapée concernée devient handicapée ou si son handicap s'aggrave.

Les structures :

SAMETH

Formation à la fonction tutorale pour les tuteurs entreprise de TH

- Informer, sensibiliser, et former les collaborateurs encadrant des TH (formation à la fonction tuteur) ;
- Former les personnes de l'entreprise aux situations de handicap.

Les structures :

- CFAS
 - AGEFIPH
 - FIPHFP
-



Aides liées à la signature d'un contrat d'alternance

Aides à l'employeur pour le recrutement d'un apprenti travailleur handicapé (TH).

Les structures :

- AGEFIPH
 - Mission apprentissage
 - CAP EMPLOI
-

Le suivi avant un contrat d'alternance

Mise en stage au préalable d'un contrat via une convention PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), en plus de la période d'essai.

Les structures :

- FIPHFP
 - Mission apprentissage
 - CAP EMPLOI
-

Le suivi pendant le contrat d'alternance

- Suivi dans l'emploi du TH ;
- Sécurisation du parcours de formation de l'alternance.

Les structures :

- CFAS
 - Mission apprentissage
 - CAP EMPLOI
-

Le suivi après le contrat d'alternance

- Accès à l'emploi du TH ;
- Aide(s) à la pérennisation du contrat ;
- Aide à la recherche d'emploi.

Les structures :

- SAMETH



- AGEFIPH
- Mission apprentissage
- MDPH

Vos contacts

Région Centre-Val de Loire

AGEFIPH

Délégation régionale

N°Vert : 0 800 11 10 09

FIPHFP

Plateforme des aides nationales

Tél. : 01 58 50 99 33 (standard)

Contact : Salwa Philibert

Déléguée Territoriale Handicap

Tél : 02 38 79 18 19

E-mail : salwa.philibert@caissedesdepots.fr

Mission HANDIPACTE / portée par le cabinet ADEO Conseil (sous réserve de reconduction du marché)

Animateur du Handi-Pacte

Tél. : 01 43 98 42 01

E-mail : contact@adeoconseil.com

COMETE France

(établissement partenaire : CMPR Bel Air 37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE / Tél. 02 47 42 43 44)

Tél. : 02 97 350 828



Conseil Régional Centre-Val de Loire

Contact :

Loriane Rochard

Tél. : 02 38 70 28 10

E-mail : loriane.rochard@regioncentre.fr

CFAS-ARDEQAF (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé)

Tél. : 02 38 65 09 60

E-mail : cfas-centre@cfas-centre.fr

CHER (18)

Mission apprentissage

Contact :

Aurélie Dubiau

Tél. : 02 48 67 51 63 – Port. : 06 32 32 93 15

E-mail : apprentissage@prometheecher.com

MDPH

Tél. : 0800 2006 18

E-mail : mdph@mdph.departement18.fr

CAP EMPLOI

Contact :

Eric Meseguer

Tél. : 02 48 67 51 51

SAMETH

Contact :

Eric Meseguer



Tél. : 02 48 67 51 51

E-mail : infos@sameth18.com

ALTHER

Contact :

Anthony Plotu

Tél. : 02 48 67 51 68

E-mail : aplotu-alther18-45@prometheecher.com

AGEFIPH

Contact :

Guillaume Pitot

N°Vert : 0 800 11 10 09

EURE-ET-LOIRE (28)

Mission apprentissage

Contact :

Catherine Rajot

Tél. : 02 37 88 32 35

E-mail : c.rajot@phare28.com

MDPH

Tél. : 0800 828 328

E-mail : contact@mdph28.fr

CAP EMPLOI

Contact :

Tél. : 02 37 88 32 32

E-mail : agent.adm@capemploi28.com



SAMETH

Contact :

Tél. : 02 37 88 32 32

E-mail : contact@sameth28.com

ALTHER

Contact :

Sylvie Galle

Tél. : 02 37 88 32 34

E-mail : s.galle-alther@phare28.com

AGEFIPH

Contact :

Alain Poussin

N°Vert : 0 800 11 10 09

INDRE (36)

Mission apprentissage

Contact :

Loriane Gissot

Tél. : 02 54 60 54 24

E-mail : loriane.gissot@op36.org

Céline Bournique

Tél. : 02 54 60 54 30

E-mail : c.bournique@capemploi36.com

MDPH

Tél. : 02 54 35 24 24

E-mail : mdph36@mdph36.fr



CAP EMPLOI

Contact :

Tél. : 02 54 60 54 30

E-mail : j.cosnier@capemploi36.com

SAMETH

Contact :

Tél. : 02 54 60 54 36

E-mail : contact@sameth36.com

ALTHER

Contact :

Laure Broquier

Tél. : 02 54 60 54 30

E-mail : l.broquier@capemploi36.com

AGEFIPH

Contact :

Guillaume Pitot

N°Vert : 0 800 11 10 09

LOIR-ET-CHER (41)

Mission apprentissage

Contact :

Christophe Payelle

Tél. : 02 54 57 21 54

E-mail : cpayelle@capemploi41.org

MDPH



Tél. : 02 54 58 44 40

E-mail : accueil.mdp@cg41.fr

CAP EMPLOI

Contact :

Tél. : 02 54 57 21 50

E-mail : nbahuchet@capemploi41.org

SAMETH

Contact :

Tél. : 02 54 57 21 50

ALTHER

Contact :

Kim Moreau

Tél. : 02 54 57 21 54

E-mail : kmoreau@capemploi41.org

AGEFIPH

Contact :

Severine Lebreton

N°Vert : 0 800 11 10 09

INDRE-ET-LOIRE (37)

Mission apprentissage

Contact :

Céline Maucourt

Tél. : 02 47 85 30 99

E-mail : cmaucourt@capemploi37.com



Marie-Thérèse Malta

Tél. : 02 47 85 30 30

E-mail : mtmalta@arps-handi-emploi.fr

MDPH

Tél. : 02 47 75 26 66

E-mail : info@mdph37.fr

CAP EMPLOI

Contact :

Stéphanie Lenoir

Tél. : 02 47 85 30 30

E-mail : contacts@arps.fr

SAMETH

Contact :

Stéphanie Lenoir

Tél. : 02 47 85 30 30

E-mail : contacts@sameth37.com

ALTHER

Contact :

Nathalie Breuillet

Tél. : 02 47 85 30 94

E-mail : nbreuillet@althier37.com

AGEFIPH

Contact :

Arnaud Bobin

N°Vert : 0 800 11 10 09



LOIRET (45)

Mission apprentissage

Contact :

Chimène Jofre

Tél. : 02 38 78 18 90

E-mail : cjofre@capemploi45.net

MDPH

Tél. : 02 38 25 40 40

E-mail : contact@mdph.loiret.fr

CAP EMPLOI

Contact :

Tél. : 02 38 78 18 90

E-mail : abellanger@capemploi45.net

SAMETH

Contact :

Tél. : 02 38 78 18 90

E-mail : accueil@sameth45.net

ALTHER

Contact :

Anthony Plotu

Tél. : 02 48 67 51 68

E-mail : aplotu-alther18-45@prometheecher.com

AGEFIPH

Contact :



Brigitte Simon

N°Vert : 0 800 11 10 09

Glossaire

BOETH :

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés .

TH :

Travailleur Handicapé.

AGEFIPH :

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées <https://www.agefiph.fr/>

FIPHFP :

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique www.FIPHFP.fr

HANDIPACTE :

Pacte territorial pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques

<http://www.handipacte-centre.fr/>

COMETE France :

Association qui déploie des stratégies en faveur de l'inclusion sociétale des personnes en situations de handicap au travail. <http://www.cometefrance.com/>

ESAT :

Etablissements et Services d'Aide par le Travail, sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

RQTH :

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

GEIQ :

Collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents. Il regroupe des entreprises qui parient sur le potentiel de personnes éloignées du marché du travail pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, en organisant des parcours d'insertion et de qualification.

PROMETHEE :

Association, Organisme gestionnaire de l'offre de services Cap emploi, SAMETH et ALTHER

CAP EMPLOI :

Réseau d'organismes de placement spécialisés au service des personnes handicapées et des



employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap.

SAMETH :

Service d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

ALTHER :

Service qui s'adresse aux entreprises privées et plus particulièrement aux entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 250 salariés ainsi qu'aux nouvelles entreprises nouvellement contributantes à l'Agefiph.

CFAS :

Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé.

MDPH :

Maison Départementale des Personnes Handicapées, chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.

Contact

un développeur à votre service

Nom :

Prénom :

Structure : Tél :

E-mail :



LE KIT ALTERNANCE

www.kitalternance-centre-valdeloire.fr



www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr

NOS PARTENAIRES

